

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
-----  
DIRECTION DES AFFAIRES  
INTERIEURES  
-----

(//) E C R E T  
-----

Bis

ANNEE 1965 N° 417 Bis/PC/DAI-P.

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;  
VU le Décret n°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant  
formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les  
services rattachés à la Présidence de la République et  
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste  
des emplois ou charges pour lesquels la nomination est  
laissée à la discrétion du Gouvernement ;  
VU les nécessités du service ,

D E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1°- M. AZIFAN Jules, Chef de Canton, est nommé Chef de l'Ar-  
rondissement de Ouagbo (Sous-Préfecture d'ALLADA).

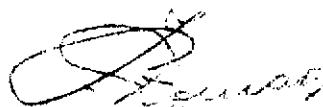
ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la  
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et  
communiqué partout où besoin sera ./.-

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I  
PR. I  
PC. I  
DAI. 4  
SGG. 5  
MFPTAS. I  
DI. I  
PREF.SUD. I  
S/P.ALLADA. I  
INTERESSE. I

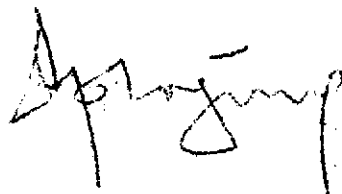
COTONOU, le 18 NOVEMBRE 1965

par le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,



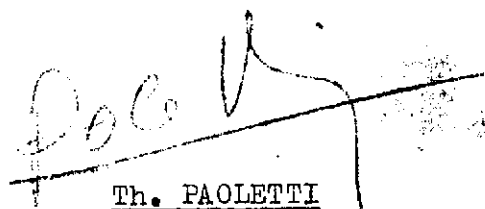
J. AHOMADEGBE-TOMETIN.

Le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques



F. APLOGAN

Le Ministre de la Fonction Publique,  
du Travail et des Affaires Sociales,



Th. PAOLETTI